

25-SEP-2009
2009-3072

(Livret)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

WeedAway[®] Cobutox[®] 600

HERBICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

AGRICOLE

POUR DÉSHERBER LA JEUNE LUZERNE, LE JEUNE LOTIER, LES PÂTURAGES, ET LES SEMIS DE GRAMINÉES POUR LE FOURRAGE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : 2,4-DB 600 g/L
(Sous forme d'ester iso-octylique)

N° D'HOMOLOGATION : 23378
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 10 litres

DANGER POISON

Irritant Pour Les Yeux

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9

1-204-233-3461

M.D.
RC 866-0905

TABLE DES MATIÈRES

Jeune luzerne et jeune lotier

(seuls ou en culture dérobée)	Passer À La Section 1
Jeune trèfle (seul ou en culture dérobée)	Passer À La Section 2
Céréales (blé, avoine, orge)	Passer À La Section 3
Maïs de grande culture	Passer À La Section 4
Pâturages renfermant des légumineuses fourragères	Passer À La Section 5
Semis de Graminées pour le Fourrage	Passer À La Section 6
Mauvaises herbes réprimées et doses	Passer À La Section 7
Mélange en réservoir avec MCPA (pour mieux contrôler la moutarde des champs dans la jeune luzerne)	Passer À La Section 8
Remplissage du réservoir et application	Passer À La Section 9
Précautions	Passer À La Section 10
Premiers soins	Passer À La Section 11
Renseignements toxicologiques	Passer À La Section 12
Rinçage et élimination	Passer À La Section 13

MODE D'EMPLOI

SECTION 1

Culture : Jeune luzerne et jeune lotier (seuls ou en culture dérobée)
Remarque: Ne pas traiter si la culture doit servir à produire de la semence plus tard dans la saison.

Stade du traitement : Pour application terrestre ou aérienne. Du stade 1^{re} feuille à la 4^e feuille trifoliée. Pour la plante-abri, voir ci-dessous.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 2

Culture : Jeune trèfle (seuls ou en culture dérobée)
Remarque: Ne pas traiter le mélilot. Le trèfle rouge et l'alsike peuvent être endommagés.

Stade du traitement : Pour application terrestre ou aérienne. Traiter le plus tôt possible après la formation de la première feuille trifoliée.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 3

Culture : Céréales (blé, avoine, orge)

Stade du traitement : Pour application terrestre ou aérienne. Traiter après que la culture a 5 feuilles entièrement déployées, mais avant le début de la montaison. L'avoine traitée avant le stade de 5 feuilles peut être endommagée.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 4

Culture : Maïs de grande culture

Stade du traitement : Pour application terrestre seulement. Traiter une fois que la culture a au moins 40 cm de hauteur, mais avant la formation des aigrettes. Employer des becs descendants pour ne pas atteindre le feuillage du maïs.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 5

Culture : Pâturages renfermant des légumineuses fourragères.

Stade du traitement : Pour application terrestre ou aérienne. Traiter après la coupe ou la paissance quand la végétation n'a pas plus de 7,5 cm de hauteur. La culture traitée au-delà de ce stade peut être endommagée.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 6

Culture : Semis de graminées pour le fourrage (brome inerme, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, fétuque élevée, dactyle pelotonné, fléole des prés ou mil, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre des rives, agropyre élevée.)

Stade du traitement : Pour application terrestre seulement, au stade de 2 à 4 feuilles des jeunes graminées. Voir les notes particulières pour les doses maximales.
NON DESTINE AUX GRAMINÉES CULTIVÉES COMME FOURRAGE OU FOIN
L'ANNÉE MÊME DE L'APPLICATION.

PASSER À LA SECTION 7

SECTION 7

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES ET DOSES.

Annuelles :

Vélar fausse giroflée, moutarde des champs, neslie paniculée, tabouret des champs, herbe à poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, chénopode blanc. (Traiter la moutarde des champs jusqu'au stade 4 feuilles. Voir la Section 8 pour le traitement de la moutarde à des stades plus avancés.)

Dose:

1,8 L/ha

Chénopode glaque, renouée liserson, radis sauvage. (Remarque: La pulvérisation au stade de 1 ou 2 feuilles donne la meilleure répression.)

2,3 L/ha

Persicaire, renouée scabre. Les jeunes plantes sont seulement rabougris, mais les possibilités de concurrence sont diminuées.

2,8 L/ha

Vivaces

State du traitement

Dose

Chardon vulgaire Rosette à début des boutons.

Laiteron des champs Rosette.

Chardon des champs Végétation aérienne seulement. Traiter de 15 cm au début des boutons.

Patience crépue Début de la végétation.

Plantain Avant la floraison.

1,8 - 2,8 L/ha

Liseron des champs	Végétation aérienne réduite. Traiter à la fin de l'été. pour avoir les meilleurs résultats.	
Barbarée vulgaire	Traiter de la 3 ^e semaine de septembre au milieu d'octobre.	
Chicorée	Rosette.	
Crépis des toits	Rosette d'automne après que les légumineuses ont fini de croître.	2,3 L/ha
Pissenlit	Végétation aérienne seulement. Traiter avant le stade boutons.	2,8 L/ha
Prèle (queue de renard)	Végétation aérienne seulement. Traiter entre 10 - 12 cm de hauteur.	2,8 L/ha

AVIS IMPORTANT : Employer les doses faibles seulement pour les mauvaises herbes sensibles à l'état de plantules ou jeunes plantes. Employer les doses fortes pour les infestations plus fortes, les mauvaises herbes plus vieilles, et les conditions de croissance médiocres. Ne pas excéder la dose recommandée pour chaque culture et traiter celle-ci au stade qui convient. **NE PAS EXCÉDER LA DOSE DE 2.3 L/HA POUR LES SEMIS DE GRAMINÉES POUR LE FOURRAGE.** Traiter par temps chaud. Ne pas traiter dans des conditions de sécheresse. Ne pas permettre aux animaux de brouter ou couper de fourrage en vert traité pendant les 30 jours suivant l'application de Cobutox 600. Ne pas récolter le fourrage traité ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application de Cobutox 600.

PASSER À LA SECTION 9

SECTION 8

Mélange en réservoir avec MPCA : Pour mieux réprimer la moutarde des champs et le crépis des toits dans la jeune luzerne et le jeune lotier.

Stade de la mauvaise herbe : Traiter au Cobutox 600 seul la moutarde qui est au stade de 4 feuilles ou moins. Voici comment la traiter au-delà du stade de 4 feuilles:

Doses À Employer :	Cobutox 600	1,3 L/ha
	+MCPA Amine 500	+70 mL/ha

PASSER À LA SECTION 9

SECTION 9

REPLISSAGE DU RÉSERVOIR ET APPLICATION :

1. Remplir le réservoir d'eau à moitié. Débuter l'agitation.
2. Ajouter le Cobutox 600.
3. Quand on emploie du MCPA Amine 500, l'ajouter et le mélanger avant d'ajouter le Cobutox 600.
4. Finir de remplir le réservoir.
5. Employer de 150 à 200 litres d'eau par hectare pour application avec équipement terrestre.
6. Ne pas dépasser 275 kPa pour application terrestre.

Précautions en cas d'application aérienne (aux cultures de céréales, pâturages matures et fourrages à ensemencement seuls ou en culture dérobée.)

1. Prendre un soin particulier dans le traitement par avion, qui présente plus de danger de dérivation.
2. Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.
3. Utiliser un volume minimal de 30 litres de solution à vaporiser par hectare. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.

4. Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
5. Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entraînement du produit par le vent.
6. Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
7. Éviter l'entraînement de produit pulvérisé par le vent: N'appliquer le produit que si le risque d'entraînement est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation. Ne pas traiter quand le vent dépasse 8 km à l'heure.
8. Zones tampons: Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
9. Les volumes d'eau réduits utilisés lors d'applications aériennes causeront des dommages accrus aux cosses de légumineuses des fourrages.
10. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides* doivent être présentes.

PASSER À LA SECTION 10

SECTION 10

PRÉCAUTIONS D'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à Cobutox 600, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Cobutox 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides: Dans la mesure du possible, alterner le Cobutox 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour plus

d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour la manipulation, porter des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements protecteurs. **ÉVITER DE RESPIRER VAPEURS ET BUÉE. PORTER UN RESPIRATEUR APPROPRIÉ AUX VAPEURS ORGANIQUES POUR LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, LA PULVÉRISATION ET LE NETTOYAGE.**
3. Irritant pour les yeux. Nuisible pour qui le respire ou l'avale. Peut être nuisible pour qui l'absorbe par la peau.
4. **Pour le mélange en réservoir, respecter les mesures de manipulation et de mélange les plus rigoureuses que mentionnent les deux étiquettes.**
5. Pendant la manipulation, ne pas manger, boire ni fumer. Prendre une douche chaque jour, aussitôt après l'application. Porter chaque jour des vêtements frais lavés. Manipuler le produit avec soin et ne le mélanger que dans un contenant fermé. N'employer le produit que dans un endroit bien ventilé.
6. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable.
7. Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou les jours anormalement chauds (plus de 27°C).
8. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations à volume élevé sous faible pression, aux pulvérisations grossières et aux buses descendantes, si possible.
9. Éviter de contaminer toute étendue d'eau. Ne pas contaminer la nourriture humaine.
10. Ne pas employer dans les serres.
11. Entreposer dans le contenant initial.
12. Ne pas conserver au voisinage des semences, aliments du bétail ou engrais, ni dans la même pièce.
13. Tenir à l'écart du feu ou de la flamme ou de toute autre source de chaleur.
14. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Ne pas l'employer à d'autres fins. Ne pas réutiliser les contenants vides.

1
à www.croplife.ca.

PASSER À LA SECTION 11

SECTION 11

PREMIERS SOINS :

1. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. EN CAS D'INGESTION: appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. Reporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PASSER À LA SECTION 12

SECTION 12

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien. Renferme des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir.

PASSER À LA SECTION 13

SECTION 13

RINÇAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

(1.) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

(2.) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(L'étiquette de base)

GROUPE	4	HERBICIDE
--------	---	-----------

WeedAway[®]

Cobutox[®] 600

HERBICIDE EN CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

AGRICOLE

POUR DÉSHERBER LA JEUNE LUZERNE, LE JEUNE LOTIER, LES PÂTURAGES, ET LES SEMIS DE GRAMINÉES POUR LE FOURRAGE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : 2,4-DB 600 g/L
(Sous forme d'ester iso-octylique)

N° D'HOMOLOGATION : 23378
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET **10 litres**

DANGER POISON

Irritant Pour Les Yeux

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9

1-204-233-3461

M.D.
RC 866-0905

PRÉCAUTIONS:

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Pour la manipulation, porter des lunettes protectrices ou un écran facial, des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements protecteurs. **ÉVITER DE RESPIRER VAPEURS ET BUÉE. PORTER UN RESPIRATEUR APPROPRIÉ AUX VAPEURS ORGANIQUES POUR LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT, LA PULVÉRISATION ET LE NETTOYAGE.**
3. Irritant pour les yeux. Nuisible pour qui le respire ou l'avale. Peut être nuisible pour qui l'absorbe par la peau.
4. **POUR LE MÉLANGE EN RÉSERVOIR, RESPECTER LES MESURES DE MANIPULATION ET DE MÉLANGE LES PLUS RIGOREUSES QUE MENTIONNENT LES DEUX ÉTIQUETTES.**
5. Pendant la manipulation, ne pas manger, boire ni fumer. Prendre une douche chaque jour, aussitôt après l'application. Porter chaque jour des vêtements frais lavés. Manipuler le produit avec soin et ne le mélanger que dans un contenant fermé. N'employer le produit que dans un endroit bien ventilé.
6. Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot ou fève, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable.
7. Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou les jours anormalement chauds (plus de 27°C).
8. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations à volume élevé sous faible pression, aux pulvérisations grossières et aux buses descendantes, si possible.
9. Éviter de contaminer toute étendue d'eau. Ne pas contaminer la nourriture humaine.
10. Ne pas employer dans les serres.
11. Entreposer dans le contenant initial.
12. Ne pas conserver au voisinage des semences, aliments du bétail ou engrais, ni dans la même pièce.
13. Tenir à l'écart du feu ou de la flamme et de toute autre source de chaleur.
14. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage. Ne pas l'employer à d'autres fins. Ne pas réutiliser les contenants vides.
15. Ne pas faire paître les jeunes graminées traitées ni les couper comme fourrage l'année même du traitement car les données sont insuffisantes pour justifier un tel usage. Ne pas permettre aux animaux de brouter ou couper de fourrage en vert traité pendant les 30 jours suivant l'application de Cobutox 600. Ne pas récolter le fourrage traité ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application de Cobutox 600.
16. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations des résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS:

1. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: enlever tous les vêtements contaminés Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
2. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
3. EN CAS D'INGESTION: appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
4. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Pas d'antidote spécifique. Le traitement de toute intoxication systémique doit être avant tout symptomatique et de soutien. Renferme des distillats de pétrole. Ne pas faire vomir.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- (1.) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

(2.) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))